



Montpellier, le 21 mars 2024

A l'attention de Monsieur le Préfet
Place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier Cedex 2

Monsieur le Préfet,

Le collectif AutreCOM, créé à l'issue de l'Enquête Publique et de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du Contournement Ouest de Montpellier (COM) prononcée en septembre 2021, réunit cinq associations* dont l'objectif est de réfléchir aux améliorations à apporter au projet actuel. Il importe de redéfinir en profondeur les objectifs du COM et de son intégration dans l'ensemble des dispositifs de mobilités.

Dans notre courrier du 5 février, nous attirions votre attention sur nos craintes de dysfonctionnements et d'incohérences dans la définition des ouvrages au regard des principaux objectifs assignés au projet :

- D'une part l'intérêt d'une continuité autoroutière entre l'A750 et l'A9 via l'A709 qui concerne le transit entre France-Nord et Méditerranée-Italie, par Clermont-Ferrand et Montpellier.
- D'autre part de fluidifier le trafic routier local qui représente plus de 90% des flux de véhicules sur l'itinéraire du COM.

AutreCOM ne nie pas la nécessité de fluidifier le trafic routier local mais s'oppose à la solution qui consiste à construire une liaison autoroutière. Ce choix date d'une époque d'insouciance aux questions de réchauffement climatique et de désignation aux pollutions et impacts liés à la route. Le projet proposé, hérité des années 80, est inadapté aux enjeux actuels de mobilité urbaine et périurbaine. Il est dans l'incapacité de résoudre durablement les congestions routières à l'ouest de Montpellier.

Nos associations sont très impliquées dans les réflexions liées à la fois aux questions d'environnement et de réchauffement climatique et par ailleurs au souci de préserver la qualité de vie de nos citoyens ; et de leur offrir de se déplacer dans les meilleures conditions possibles.

La question **du trafic de transit** reste secondaire par rapport **au trafic local** aux heures pendulaires de déplacements. Un ouvrage autoroutier pourrait, se justifier si ce trafic de transit représentait une part prépondérante des flux sur l'itinéraire du COM or c'est très loin d'être le cas.

La création d'une continuité autoroutière A750-A709 aurait des conséquences graves :

- Elle constituerait une forte incitation à **un accroissement significatif du trafic des poids-lourds**, des transporteurs de fret national et international et des flux touristiques. En effet cet itinéraire constitue une alternative attractive pour rejoindre la Méditerranée ou l'Italie, depuis le Nord et le Nord-Ouest de la France sans traverser l'Île de France ni emprunter la Vallée du Rhône.
- Elle entraînerait un afflux de trafic routier additionnel qui traverserait le cœur de l'agglomération de Montpellier sur 18 km, **en Zone à Faible Emission (ZFE)**.
- **Elle générerait du trafic induit**, phénomène bien documenté, dépassant 20 ou 30% du trafic initial au bout de quelques années. L'exemple du dédoublement de l'A9, en est une démonstration, avec le retour des bouchons sur l'A709 cinq ans après sa mise en service. Par

* Saint Jean Environnement, Paysages de France, Action pour le climat (Alternatiba), SOS Lez-Environnement, Vélocité Grand Montpellier

ailleurs, les gains de temps sont réinvestis progressivement en allongement des distances pour les déplacements du quotidien ; ce qui engendre un autre phénomène, celui de l'urbanisation induite et de l'étalement urbain, lui aussi très lourd de conséquences sur le temps long.

- Elle entraînerait un surcroît important de **trafic venant du COM et se déversant sur l'A709**, provoquant sur cet axe de nouvelles congestions avec une **proportion croissante de poids-lourds**. Rappelons que le dédoublement de l'A9 avait pour but d'en éviter la présence. Une telle situation sera particulièrement accidentogène, et génératrice de pollutions et nuisances additionnelles sur l'axe central de la grande ville.

Ce projet autoroutier, traversant la ZFE, est également impactant en termes de **consommation de terres agricoles, de cloisonnement du territoire, de pollution et de nuisances urbaines**.

Il est désormais inconcevable de **construire en secteur ZFE des ouvrages routiers empruntés par des véhicules dérogatoires, roulant à plus de 70km/h**. C'est une question de santé publique.

Enfin, le COM proposé resterait un **gros émetteur de GES**. En prenant en compte le trafic induit, il est démontré que, malgré les gains de temps et la proportion grandissante de véhicules à propulsion électrique, hybride, ou hydrogène, ces émissions resteront élevées au point d'inverser les résultats de l'évaluation socio-économique du projet, et d'invalidier la justification de son utilité publique.

AutreCOM dénonce un projet d'une époque révolue, celle de la vitesse et du temps gagné quels qu'en soient les coûts directs et les conséquences indirectes (coûts externes, non monétisables pour la plupart) sur le temps long. Face aux menaces climatiques, nous devons aborder le futur des déplacements humains sous l'angle de la **combinaison des modes de déplacement, des intermodalités efficaces, du maillage des réseaux**, et d'un usage accru des mobilités douces et actives. **Le projet actuel destiné à durer cent ans ou plus, est très loin de satisfaire ces exigences**. Les apports technologiques font partie des solutions, mais resteront insuffisants pour atteindre la neutralité carbone, la sobriété énergétique et réduire les impacts écologiques de nos déplacements. Nous plaidons pour un projet plus sobre répondant aux enjeux métropolitains.

Nous avons appris que vous meniez de votre côté des réflexions avec les acteurs concernés sur l'avenir des infrastructures de déplacement et du COM. Notre collectif est en situation de proposer des alternatives au projet du COM et par conséquent nous sollicitons de votre part un rendez-vous pour apporter notre contribution à ce projet.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre très haute considération.

Pour le Collectif AutreCOM



Bernard LAPORTE

autrecom34@protonmail.com